

Renouvellement de l'Accord Santé et Qualité de vie au Travail chez CSF

Les principales nouveautés proposées :

RQVT : Les RQVT (Responsables Qualité de Vie au Travail) auront pour mission de suivre la bonne application de l'accord. Le SNEC et la Direction souhaitent avoir un RQVT par Direction Opérationnelle.

Document unique d'évaluation des risques professionnels : celui-ci pourra évoluer en fonction des métiers (ex : Digital)

Formation Prévention des risques routiers : la formation sera proposée chaque année aux salariés amenés à parcourir beaucoup de kilomètres.

Mini-comtoise : une mini-comtoise sera installée dans les magasins réalisant plus de 3500 € HT de chiffre d'affaires hebdomadaire sur le rayon fromage-coupe (environ 200 magasins concernés).

Formation Gestes & Postures : elle sera adaptée au rayon du salarié. Un tuto est prévu pour le secteur caisse.

Secteur Caisse : Différentes actions de sensibilisation sont prévues sur ce secteur (prévention des incivilités, gestion des conflits, rappel de la Charte des engagements du secteur caisse).

Prévention : les salariés de + de 50 ans auront 3 H de prises en charge pour se rendre tous les 5 ans à un bilan de santé de la Sécurité Sociale. Les salariées de + 50 ans auront un aménagement d'horaires pour aller à un dépistage gratuit du cancer du sein.

Le SNEC est conscient des avancées obtenues et il est donc signataire de cet accord.

Le SNEC veillera à sa bonne application en s'appuyant sur les remontées du terrain afin d'améliorer les conditions de travail.



Un dernier accord triennal de 2015 arrivait à échéance au 31 décembre. Ce nouvel accord pourra être révisé ou modifié à la fin du cycle électoral.

Cet accord comporte quatre volets :

- la prévention des risques professionnels,
- la prévention de la pénibilité au travail,
- la prévention des risques psychosociaux,
- la conciliation entre vie privée et vie professionnelle et la qualité de vie au travail



Agir Ensemble